

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 20 juin 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **20 juin 2019 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **14 juin 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ – M. MACHADO – MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT – MME FOUET – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – M. KUHN
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. FLAMAND à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à MME SCHREIBER M. MARLIN à MME PLAYE
<i>Custines</i>	MME HENRY à M. JULIEN
<i>Frouard</i>	M. GRANDBASTIEN à MME FOUET
<i>Liverdun</i>	M. DOSE à MME GUENSER
Excusés	
<i>Champigneulles</i>	MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME GEOFFROY – MME VILLEMEN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER

N°26 – DB du 20/06/2019

Rapporteur : Monsieur le Président

**Marchés de travaux de réhabilitation du bâtiment Beausite à Liverdun
Avenants pour travaux complémentaires**

Le bâtiment Beausite, programme de réhabilitation lourde devant accueillir un service multi accueil communautaire, 11 logements vendus en VEFA à Meurthe-et-Moselle Habitat et des locaux tertiaires a été mis en chantier en avril 2017.

Le Conseil Communautaire du 26/05/2016 a délibéré l'actualisation du plan de financement de l'opération. Ce dernier fixe un montant de travaux égal à 2 315 000 € HT et un budget total d'opération de 3 100 000 € HT.

Conformément aux délibérations des 20/12/2016, 02/03/2017, 23/03/2017 et 22/06/2017, la SPL a été autorisée à signer les engagements de l'opération Beausite pour un montant total de marchés de travaux de 2 250 005 € HT.

Lors des conseils communautaires des 22/11/2018, 13/12/2018, 28/02/2019 et 28/03/2019 des avenants ont été délibérés pour un montant de 58 615,14 € HT ramenant le montant total des marchés de travaux à 2 308 619,91 € HT.

L'avenant proposé concerne le lot 3 GROS ŒUVRE-MACONNERIE attribué à BCC pour une régularisation de leur marché selon l'article 139 du décret des marchés publics.

Les prestations supplémentaires sont devenues nécessaires et ne figuraient pas dans le marché public initial. Elles sont intervenues en cours de chantier et ne pouvaient faire l'objet d'un changement de titulaire pour des raisons de :

- Responsabilité des ouvrages exécutés
- Complexité des ouvrages à réaliser en lien avec les autres corps d'état.
- Retards pour le chantier et les autres corps d'état qui aurait généré une augmentation substantielle du coût de la réalisation.

Il convient, donc, de régulariser des travaux supplémentaires effectués pour un montant de 44 449.83€ HT selon le détail suivant :

LOT 03 GROS OEUVRE - MACONNERIE : AVENANT POSITIF + 44 449.83€ HT.

- Carneau de ventilation : Prestation non prévu au marché mais nécessaire pour la pérennité du bâtiment : 8 580.13 € HT
- Percements en dalles et en voiles : Prestations supplémentaires de 49 569,91€ HT liées aux :
 - passages de réseaux qui ont nécessité le découpage de béton et la création de trémies avec la reprise de poutrelles et des hourdis
 - modifications d'ouverture suite à la synthèse EXE
- Moins-value avec la suppression des heures de régie non réalisées : - 9 348,00€ HT
- Plus-value suite à l'adaptation des réseaux liée à des contraintes structurelles et techniques (respect des pentes) : + 1 107,40 € HT
- Moins-value avec la suppression du poste renforts métalliques : - 4 350,24€ HT
- Moins-value avec la remise commerciale de l'entreprise : - 1 109,37€ HT

Le montant total de l'avenant objet de cette délibération génère une plus-value de 44 449.83 € HT, soit 1,98% de l'ensemble des marchés de travaux, selon la répartition suivante :

		Total Avenants	variation / marché initial en %	Montant marché + avenant
LOT 00	DESAMIANTAGE			79 746,00 €
LOT 00 BIS	DESAMIANTAGE			53 755,00 €
LOT 01	DEMOLITION			33 781,40 €
LOT 02	VRD - ESPACES VERTS	9 895,00 €	7,81%	136 646,00 €
LOT03	GROS ŒUVRE - MACONNERIE	51 978,98 €	21,57%	292 978,98 €
LOT 04	COUVERTURE - CHARPENTE - ZINGUERIE	-2 678,22 €	-2,56%	102 011,68 €
LOT 05	ECHAFAUDAGE			16 166,00 €
LOT 06	ENDUIT - ISOLATION EXTERIEURE	6 984,00 €	5,66%	130 479,00 €
LOT 07	MENUISERIE EXTERIEURE PVC - ALUMINIUM	7 674,00 €	5,96%	136 411,00 €
LOT 08	MENUISERIE INTERIEURE - MOBILIER FIXE	3 950,98 €	3,44%	118 783,78 €
LOT 09	REVETEMENTS DE SOLS	-13 630,19 €	-20,45%	53 006,01 €
LOT 10	STRUCTURE METALLIQUE - METALLERIE	11 525,37 €	9,26%	136 025,37 €

LOT 11	PLATRERIE - ISOLATION	16 309,80 €	10,76%	167 827,80 €
LOT 12	PEINTURE	3 030,00 €	6,29%	51 232,00 €
LOT 13	ASCENSEUR	430,32 €	1,12%	38 792,32 €
LOT 14	PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFF. - VENT.	3 326,99 €	0,56%	593 326,99 €
LOT 15	ELECTRICITE - COURANT FAIBLE	4 267,94 €	2,05%	212 100,41 €
CONSEIL DU 22/11/2018 & DU 13/12/2018 -- AVENANT 1			1,35%	2 280 414,90 €
CONSEIL DU 28/02/2019 -- AVENANT 2			1,01%	2 303 154,32 €
CONSEIL DU 28/03/2019 -- AVENANT 3			0,24%	2 308 619,91 €
CONSEIL DU 20/06/2019 -- AVENANT 4			1,98%	2 353 069,74 €
TOTAL			4,58%	2 353 069,74 €

Le montant total des avenants (y compris celui proposé dans cette délibération) génère une plus-value de 103 064,97 € HT, soit 4,58 % de l'ensemble des marchés de travaux.

Le budget global de l'opération, incluant les avenants proposés, s'élève à 2 848 593 € HT. Il reste inférieur au montant délibéré égal à 3 100 000 € HT.

Un bilan prévisionnel et un tableau synthétique des avenants sont joints à cette délibération.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission services à la population du 12 juin 2019,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE les projets d'avenants.

AUTORISE la SPL du Bassin de Pompey, mandataire agissant au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, à signer les avenants aux marchés correspondants.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGLIG